



**Séance du Conseil municipal du 16 mars 2026  
PROCÈS-VERBAL**

|                 |  |
|-----------------|--|
| Présent-e-s :   | S. Barthassat Fleury, J. Brand, G. Bron Schwartz, F. Baudet, P. Bavarel, L. Cocquio, A. Cogne, M. Comtat, M. Goepfert, J. Leresche, M. Meyer, M. Pelz, A. Roduit |
| Assistent :     | D. Bolle de Paoli, Maire<br>N. Pontinelli, Conseiller administratif<br>P. Bavarel, Conseiller administratif  |
| Excusé-e-s :    | M. Cogne-Balli, M. Rodriguez, Secrétaire général   |
| Procès-verbal : | F. Arfaras   |

---

Le président ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2026**

**Le procès-verbal de la séance du 16 février 2026 est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Le président transmet aux conseillers municipaux l'invitation à la 47<sup>ème</sup> édition de la course pédestre à travers le Coteau des conseillers municipaux qui aura lieu le samedi 25 avril 2026. Elle se déroulera en équipe de trois participants pour un parcours de 4 km. S'il y a des intéressés, ils peuvent écrire un courriel au président d'ici vendredi.

Il n'y a pas d'autre communication.

**3. Communications du Conseil administratif**

La Causette

Mme Bolle de Paoli indique qu'une nouvelle personne a été engagée à la Causette, Sonia Caraça Correia, qui a repris la gérance des ventes du café et Tea Room. La poste, quant à elle, reste dans la Sàrl de M. Enrique Gago et ses collègues. Un contrat a été rédigé et signé par la commune et Sonia.

Une liste de matériel reste à élaborer afin de définir ce qui appartient à la commune et ce qui appartient à la Causette.

Tout le monde est très content de cette nouvelle personne.

## MAC

L'autorisation d'exercer est toujours en attente du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). Une troisième version du contrat cadre de référence complété a été adressée au SASAJ et un retour très positif a été donné en vue de l'obtention de l'autorisation pour le MAC. Le SASAJ reconnaît le travail qui a été effectué depuis de nombreux mois, Mme Bolle de Paoli en profite pour remercier les membres du comité qui se sont énormément investis dans la rédaction de ce cadre de référence. Elle aura prochainement un rendez-vous téléphonique avec le SASSAJ et la présidente du MAC afin de voir ce qu'il reste à faire pour finaliser le projet.

Concernant la formation des animatrices, qui n'ont pas encore le nombre d'heures requises par le SASAJ, il est encore difficile de trouver les places pour la formation car il faut trouver d'autres structures que le GIAP.

A noter que la commune de Soral n'est pas au GIAP non plus et doit également recevoir une autorisation du SASAJ. Il peut être envisagé une formation commune pour les deux communes.

Une responsable socio-éducative a été engagée, Cartigny remplit ce critère du SASSAJ également. La commune lui souhaite la bienvenue.

M. Roduit demande combien de temps l'agrégation sera valable. Mme Bolle de Paoli répond que l'agrégation sera valable de manière pérenne. En revanche, si l'horaire continu doit se mettre en place comme prévu dans le primaire, cela risque d'être trop lourd pour le MAC. Mais jusque-là, cela fonctionnera.

Si tout va bien, l'autorisation pourra être obtenue fin juin.

## Fête du 1<sup>er</sup> août

M. Bavarel informe que Séverin a adressé un message à ce sujet. Une fondation genevoise s'engage pour un montant CHF 10'000.- afin de financer le projet commun des pompiers et Séverin. C'est donc une somme de CHF 20'000.- qui est garantie pour ce projet.

Mme Pelz demande si le projet est encore secret, ce qui n'est plus le cas.

## Fermeture temporaire de la route de Vorpillaz

M. Pontinelli informe que le recours déposé par trois recourants contre l'arrêté du Conseil administratif a été retiré, ce qui est une très bonne chose. L'arrêté est donc pleinement entré en force.

La commune a organisé, le 10 mars dernier, une soirée de sensibilisation pour la population *in situ* sur la migration des amphibiens qui fut un succès. Les conditions météorologiques étaient favorables, ce qui fait que les amphibiens ont pu migrer lors de l'événement. Les biologistes du KARCH-GE étaient présents afin de répondre aux questions. Une journaliste de la RTS était également sur place pour un reportage qui sera diffusé demain matin dans les matinales.

M. Pontinelli remercie les conseillers municipaux, M. Leresche et M. Baudet, qui étaient présents.

M. Pontinelli va prochainement rencontrer les responsables du KARCH-GE et de Pro Natura afin de préparer le travail de la commission commune (commission agriculture environnement et aménagement et la commission des routes) afin d'envisager les

meilleures solutions possibles pour pérenniser cette sécurisation de la migration des amphibiens. La mesure actuelle est provisoire et assez contraignante pour le Conseil administratif et les employés communaux. Il s'agira également de redéfinir les différents couloirs biologiques au sein de la commune pour un renforcement de la biodiversité.

M. Leresche demande si la commune consultera également le Canton de Genève afin d'avoir son point de vue. M. Pontinelli répond que c'est ce que souhaite faire la commune. Il y aura des discussions afin de bien comprendre la problématique. Les interventions extérieures sont là pour aider la commune afin de prendre les meilleures décisions possibles (intervention d'associations privées et du Canton). Tout se fera au sein de la commission commune.

Mme Cocquio relève qu'elle a participé ce matin à une séance avec le Réseau agro-environnemental de la Champagne, à laquelle participait M. Vincent Jaggi, responsable du programme sites et milieux protégés OCAN et spécialiste des batraciens. Celui-ci a mentionné qu'il a vu de loin passer des informations à ce sujet et lui a indiqué qu'il ne fallait pas hésiter à le contacter en cas de besoin.

### Chemin des Curés

M. Pontinelli revient sur les trous en formation sur cette route. Il y a pour l'instant un colmatage provisoire. La commune n'est pas satisfaite des travaux qui ont eu lieu alors que les conditions météorologiques n'étaient pas optimales. L'entreprise va intervenir à nouveau courant avril, avant le Feuillu, afin d'effectuer un colmatage plus approprié. Avant cela, des panneaux seront installés afin de signaler le danger.

Il est toujours prévu, pour le deuxième semestre 2026, des travaux conséquents qui auront lieu courant octobre afin de remettre le chemin dans son état d'origine.

Mme Pelz demande si une autre solution que les cailloux en place actuellement est prévue. M. Pontinelli répond que cela sera toujours avec la matière du Salève qui est une matière fragile et ne supporte pas trop les passages à répétition. Une fermeture partielle du chemin est envisagée afin d'éviter que ce chemin ne soit trop fréquenté par les véhicules motorisés.

Mme Pelz demande ce qu'il en est pour les travaux provisoires. M. Pontinelli indique que les travaux se feront dans de meilleures conditions météorologiques que la dernière fois, afin que le travail puisse tenir jusqu'aux travaux plus conséquents prévus pour l'automne.

### Traversée régulée de la route de Cartigny

M. Pontinelli indique qu'il s'agit d'une période d'évaluation. La commune s'est rendue compte, en discutant avec l'un des responsables du projet, que la manière d'identifier les personnes qui se présentent afin de traverser, avec l'intelligence artificielle, est trop restreinte, les cyclistes sont plus facilement identifiables que les piétons et les chevaux. La commune va voir avec le Canton afin d'améliorer le système d'identification.

M. Baudet indique que le soir les utilisateurs ne sont pas détectés. M. Pontinelli répond qu'il est également intéressant d'avoir ce retour.

M. Bron Schwartz demande pourquoi ne pas installer le même système que partout, avec un bouton. M. Pontinelli indique que c'est ce qui était prévu au départ. La commune y reviendra peut-être.

Mme Cocquio relève que le feu est très court.

Mme Pelz demande à quoi sert de rajouter l'intelligence artificielle. M. Pontinelli répond que c'est une bonne question, tout cela est en discussion.

#### Chemin des Ecoliers

Le chemin qui mène de la route du Nant-des-Crués jusqu'au Nant-des-Crués va être remis en état par la protection civile d'ici la fin du mois du côté de Cartigny. Les travaux s'effectueront du 24 au 27 mars. Concernant l'autre côté, M. Pontinelli doit voir avec M. Bieri, CA d'Avully, s'il est prévu des travaux de l'autre côté, car le chemin a vraiment aussi besoin d'être remis en état.

#### Route du Trabli

Des potelets seront posés afin de renforcer la sécurité des piétons sur le trottoir. La mise en place de ces potelets était intégrée à la demande d'autorisation, notamment à l'entrée du chemin des Roches, afin d'éviter que les voitures ne montent sur le trottoir.

#### Pétition au passage des 20km/h sur le chemin des Bois-de-Saint-Victor

M. Pontinelli indique qu'une lettre de réponse du Conseil administratif sera adressée à chacun des signataires de la pétition.

Il souligne que le Conseil administratif répond systématiquement par écrit aux personnes qui le sollicitent. Le CA essaie de les recevoir également.

#### Belvédère des Roches

Les travaux ont été effectués par une entreprise externe, la vue est désormais dégagée. La commission va encore travailler afin de voir si des aménagements particuliers sont à effectuer, notamment au niveau de la sécurité du lieu. De plus, elle veillera à ce que les travaux de débroussaillage soient effectués de manière régulière.

#### Gravière

La commune n'a toujours pas de nouvelle du graviériste.

Il n'y a pas d'autre point.

### **4. Rapports de commissions**

#### Commission culture, loisirs et sports

Mme Brand revient sur le rapport disponible sur CMNet. Le projet proposé a pour but de gérer d'une autre manière les subventions avec un remboursement de tout ou une partie de la cotisation d'une association sportive ou artistique aux familles de CHF 100.- sur présentation de la facture acquittée.

M. Bavarel ajoute qu'il a été constaté une forme d'inégalité entre les différentes activités, le foot et le basket étant mis en avant. Il est donc proposé, au lieu d'attribuer des montants à deux clubs uniquement, de faire quelque chose de plus large qui pourrait toucher d'autres types d'activités pour les jeunes de 4 à 20 ans. De plus, il s'agirait d'élaborer également un règlement afin de définir exactement qui sont les ayants-droits aux subventions et dans quelles conditions. Il souligne que les associations communales ne seraient pas impactées. Elles continueraient à toucher une subvention.

Mme Bolle de Paoli demande si les CHF 100.- remplaceraient les subventions distribuées aux clubs. Selon elle, la commune ne peut pas arrêter de subventionner les clubs qui ont besoin de l'argent des communes.

M. Bavarel indique que Bernex Basket touche actuellement CHF 700.- de la commune par année comme subvention, et qu'en plus, elle peut bénéficier de la salle de gym de la commune (qui n'est pas prévu de lui être retirée).

M. Comtat relève qu'il faut recentrer les coûts sur les familles. Selon lui, le club devrait réestimer le coût de sa cotisation et la commune aiderait les familles. Le club récupérerait indirectement le montant de la subvention à travers les cotisations.

Mme Bolle de Paoli indique que la commune subventionne les clubs de foot de Donzelle et Laconnex à hauteur de CHF 100.- par joueur. Selon elle, verser un montant aux familles est très louable, mais lâcher ces subventions ne serait pas correct.

M. Bron Schwartz relève qu'au lieu de donner directement aux clubs, l'argent serait donné aux familles qui le verserait aux clubs à travers les cotisations.

M. Baudet indique qu'il faut voir le tarif préférentiel, prendre en exemple quelques cas pour lesquels il y a une subvention, et voir l'impact que cela aura.

Mme Pelz se demande pourquoi est-ce que la commune a choisi de mettre en avant le foot et le basket spécifiquement. L'idée est d'être plus jute au niveau des sports. M. Bavarel relève que l'ensemble des clubs du canton ont besoin de soutien. Cela peut inciter certaines personnes à pratiquer une autre activité (quelle qu'elle soit). Cela aurait le mérite d'être affiné en commission.

M. Leresche indique qu'il faut une méthode d'analyse de la situation. Donner une subvention est toujours très simple. Par contre, analyser des dossiers prend du temps, et Cartigny est une petite commune. Il faut une maîtrise de coûts simple à gérer et équitable. Ce projet lui paraît compliqué.

M. Bavarel indique que le système imaginé serait un remboursement de CHF 100.- sur présentation de facture. Pour avoir un ordre de grandeur, il y a environ 200 à 300 enfants concernés sur la commune, avec un chèque par enfant. Cela serait global et sous contrôle. M. Leresche répète qu'il y a une question de gestion administrative à considérer.

Mme Bolle de Paoli demande pourquoi le montant de CHF 100.- est arrêté. Il lui est répondu que cela n'est pas encore fixé.

M. Meyer propose de réfléchir au montant de CHF 50.- par semestre, cela pourrait faciliter les choses pour certaines familles, car il y a des activités plus ou moins chères.

M. Baudet indique que le but est de définir les règles et de modifier la façon actuelle de la commune de fonctionner.

Mme Bolle de Paoli insiste sur le fait que c'est un souci de lâcher certains clubs qui comptent sur les subventions des communes pour tourner. Dans ce cas, les CHF 100.- donnés aux parents ne seront pas donnés aux clubs. Il faudra communiquer avec les clubs. Pour elle, l'un ne devrait pas aller sans l'autre. De plus, cela devrait être discuté entre les sept communes de la Champagne et Bernex afin de trouver un système commun à toutes les communes.

M. Bavarel revient sur le fait que pour l'instant la commune exclut de ce système toutes les autres associations sportives (à part le foot, le basket, et peut-être le rugby) et artistiques

à cause de l'historique de cette pratique. Il faut trouver une solution pour soutenir toutes les activités.

M. Baudet relève que le but est d'aider à tisser un lien entre les associations et les enfants de Cartigny. A voir si les deux solutions (subvention et montant aux familles) peuvent être gardées.

M. Roduit souligne que toutes les familles ne nécessitent pas forcément d'une aide financière pour avoir accès aux activités. Il propose de créer un fond pour rendre possible une activité à ceux qui ne peuvent pas se le permettre, avec un périmètre des associations éligibles, à but non lucratif. A voir si le montant serait de CHF 100.- pour tout le monde ou variable. C'est à la commission d'effectuer ce travail.

M. Leresche demande si cela revêt du caractère social ou si le but est d'encourager les sports et la culture. M. Baudet confirme que cela n'est pas du social, mais bien pour soutenir les loisirs et le sport.

Mme Brand indique que le démarrage de la réflexion était de revoir certaines choses qui fonctionnent depuis plusieurs années. C'est un dû pour le foot et le basket, et il s'agit d'une notion à remettre en question.

La commission reprend le dossier afin de définir les règles, et revenir avec un projet plus affiné.

#### Commission sécurité

Mme Bolle de Paoli relève que la présentation était très intéressante. La commission va se revoir à ce sujet afin de prendre une décision. Il faut y aller par étape et, dans un premier temps, pour la commune, subventionner l'abonnement. Une séance avec les magistrats de la Champagne est prévue afin de voir si une mutualisation est possible. Pour l'instant, rien n'est décidé.

Mme Bolle de Paoli remercie M. Cogne pour le rapport de commission très complet.

### **5. Questions**

Il n'y a pas de question.

### **6. Divers**

Mme Cocquio indique que les vendredis vers 16h00, quelqu'un vient vider la benne des déchets verts au point de récupération à côté du cimetière, au moment où il y a le plus de parents qui viennent chercher les enfants, ce qui perturbe la sortie de l'école. Elle demande si un autre horaire serait possible. M. Pontinelli s'en occupe.

M. Bron Schwartz demande si cette zone est autorisée aux professionnels. Mme Bolle de Paoli répond que non. C'est aussi dans ce genre de cas que des agents de la police municipaux seraient utiles.

M. Baudet ajoute que certains usagers prennent cette route en sens interdit, ce qui est inadmissible.

M. Comtat relève qu'il y a pas mal de parents qui prennent leur véhicule afin de faire l'aller-retour de la maison à l'école. Il propose une communication afin de sensibiliser les habitants à ce sujet. Mme Bolle de Paoli répond que cela viendra avec la mise en place du plan guide.

Mme Pelz relève que, concrètement, la commune ne peut pas faire grand-chose à ce sujet. Il s'agit de sensibiliser les usagers.

La séance est levée à 21h03.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Conseil municipal de Cartigny  
Commission culture, loisirs et sports

Présent(e)s :

Mme Julia Brand, M. François Baudet, Mme Sabine Barthassat Fleury,  
M. Michel Comtat.

Assiste : M. Philippe Bavarel

Excusé : Mme Léonie Cocquio

La commission culture, loisirs et sports s'est réunie le 9 février 2026 pour aborder différents dossiers dont voici un compte-rendu :

### 1. Fête du 1er août

Les contacts entre Séverin Bolle et Gregory Baeriswyl se poursuivent. Une annonce a été faite par G. Baeriswil le 4 février lors de la réunion des associations de la commune.

Séverin a entrepris plusieurs démarches de recherche de financement : une première réponse négative a été reçue, mais une seconde demande est en cours auprès d'une fondation privée genevoise.

Si un financement extérieur d'au moins CHF 10'000 est obtenu, le projet pourra être confirmé.

La recherche de sponsors est en cours. Un plan B devra être envisagé si les démarches n'aboutissent pas, et celui-ci sera géré par Séverin. Le projet évolue de manière positive.

### 2. Boîtes à livres

François Baudet a pris contact avec le journal 20 minutes pour l'achat de caissette à journaux mais l'organisation a reçu trop de demandes et ne peut pas fournir de boîtes. François propose de relancer pour vérifier si une opportunité se présente.

Plan B : Trouver des armoires anciennes dans les brocantes sociales (Emmaüs, CSP, renfile Carte Blanche...) ; deux unités seraient nécessaires (une pour Cartigny, une pour la Petite Grave). En l'absence de protection contre la pluie, un système de velcro pourrait être ajouté. Philippe Bavarel demande qui aurait la disponibilité pour visiter les brocantes.

François Baudet propose de solliciter ses contacts à la Renfile de Plan-les-Ouates.

L'emplacement exact devra être confirmé ou redéfini selon les besoins. Philippe Bavarel précise que la Commune pourrait se charger de la livraison du meuble à Cartigny.

Objectif : trouver les deux boîtes d'ici la prochaine séance de mars 2026. François Baudet prendra en charge cette recherche.

Philippe Bavarel encourage chacun à aller voir les brocantes si possible. Il n'est pas nécessaire que les deux armoires soient identiques. Un enduit de protection du bois contre la pluie est à envisager.

### 3. Chèques culture – Réflexion en cours

Une réflexion est engagée sur le mode actuel de subventionnement des activités sportives de nos jeunes, avec l'idée d'évoluer vers un système de chèques Sport/Culture permettant

de financer des cours sportifs, artistiques ou culturels. La question centrale est de savoir si ce modèle est pertinent pour les familles de Cartigny.

Actuellement, des subventions sont attribuées aux associations communales chaque année. Ce modèle n'est pas remis en cause.

Exemples de subventions actuelles :

- Fun Archery : CHF 500/an
- Gym femmes : CHF 500/an
- Gym hommes : CHF 500/an
- Groupe de Recherche Historique de Cartigny : CHF 500/an
- CartiMarché : CHF 500/an
- Subvention indirecte : mise à disposition de la salle communale
- Soutien ponctuel : Matthias Gribi (Prix du Piolet d'Or) pour l'ascension de la face nord du "Flap Top", montagne himalayenne.

Colonies de la Fouly : CHF 15/jour versés par la Commune

En revanche et en particulier, des clubs de football issus d'autres communes se voient attribuer des subventions en fonction du nombre de jeunes Cartiginois inscrits. Le Bernex Basket reçoit un montant global de CHF 700.-/an en plus de bénéficier de la salle de gym de Cartigny pour certains de ses entraînements.

La question se pose de soutenir directement les parents afin de faciliter le paiement des cotisations et, dans un souci d'équité, de soutenir également les autres activités sportives que le foot et le basket ainsi que les activités artistiques.

Michel Comtat rappelle qu'il faut rester attentif aux associations dépendant fortement de ces subventions.

La subvention encourage également la visibilité des associations.

La question de l'équité est centrale : est-ce une stratégie pertinente pour Cartigny et un bon usage de l'argent public ?

François Baudet soulève la question des sports qui pourraient être exclus, comme le tir, généralement géré par de grandes associations.

Les critères pourraient s'aligner sur ceux de Jeunesse et Sport.

Mme Barthassat Fleury demande que les subventions destinées aux associations pour les aînés soient maintenues.

Propositions et pistes :

La commission approuve un chèque de CHF 100. –, attribué sur demande des parents sur présentation d'un justificatif de paiement d'une cotisation.

Un règlement devra définir les domaines d'utilisation. L'activité doit être pérenne.

Domaines concernés : musique, arts, sport.

Proposition : arrêter les subventions directes aux clubs hors commune et soutenir les parents.

Maintenir les subventions aux associations communales de Cartigny.

Déterminer le budget supplémentaire disponible.

Étendre l'offre aux jeunes de 4 à 20 ans, incluant ceux en formation CFC vivant encore chez leurs parents.

#### 4. Animation culturelle

Philippe Bavarel rappelle qu'il est possible de faire venir des intervenants externes grâce à une subvention de CHF 5'000.–. En décembre 2025, un chœur mixte de haut niveau est venu donner un concert au temple de Cartigny.

Les possibilités restent limitées en raison de la nécessité d'obtenir l'accord du Temple et de l'acoustique insuffisante de la salle communale.

Deux demandes ont été reçues pour des ensembles cherchant un lieu de répétition en échange d'un concert, mais aucune suite n'a été donnée pour l'instant. Les montants de location sont très bas (environ CHF 300/an).

Philippe Bavarel souligne que la Commune n'a pas les moyens d'organiser une véritable saison culturelle, mais peut proposer ponctuellement des événements (concerts, participation au festival Antigél, etc.). Il encourage chacun à mobiliser son réseau pour identifier des artistes intéressés.

Julia Brand propose d'organiser une soirée d'improvisation théâtrale avec la compagnie lesarts.ch et se charge de demander un devis.

#### 5. Fan Zone – Mondial 2026

Cet été aura lieu le Mondial de football. Il n'y aura pas de fan zone en Ville de Genève pour des raisons de sécurité liées à la tenue du G7 à Evian durant la même période. La question se pose d'organiser quelque chose à Cartigny. Cartigny Events étudie déjà cette possibilité.

Points à examiner :

- Location d'un écran géant,
- Coordination avec Cartigny Events,
- Ne diffuser que les matchs de la Suisse,
- Éviter une diffusion le jour des Promotions.

Dates du Mondial : 11 juin au 17 juillet 2026

Premier match de la Suisse : 13 juin (Suisse – Qatar)

Mario Rodriguez se renseignera sur les options.

#### 6. Divers

##### a. Cahier des charges de la bibliothèque

Un cahier des charges a été établi afin de permettre aux personnes intéressées de déposer leur candidature. Le tarif horaire a été communiqué pour faciliter les démarches.

##### b. Projet d'installations sportives

Pour donner suite à des sollicitations reçues par des habitants de Cartigny, Julia Brand demande si un projet d'installations sportives avait été discuté en commission.

Philippe Bavarel informe que la difficulté pour notre commune réside dans la limitation de parcelles communales dont nous sommes propriétaires. Ceci pourrait peut-être envisagé dans le cadre des travaux sur le plan guide et particulièrement dans des programmes spécifiques qui pourraient être réalisés sur la petite plaine par exemple

Commission sécurité 09.03.2026

Présents : Julian Brand, Arnaud Cogne, Michel Comtat, Manuel Goepfert

Assiste : Delphine Bolle de Paoli

A l'ordre du jour : présentation de la solution EDGWARD, par Monsieur Daniel BAROUCH

--

Monsieur Daniel BAROUCH commence par rappeler les enjeux de sécurité et du sentiment d'insécurité, en particulier dans les régions périphériques et fait un état des lieux des coûts d'une installation « standard » (entre 2500 et 5000 CHF pour l'installation puis entre 100 et 200 CHF / mois d'abonnement).

La solution EDGWARD

Edward est une solution de sécurité développée à Genève qui propose un modèle différent de la télésurveillance traditionnelle. Plutôt que de passer par un abonnement complet incluant alarme, surveillance et intervention, Edgward fonctionne comme une plateforme permettant de demander une intervention de sécurité à la demande.

Concrètement, l'utilisateur dispose d'une application lui permettant de solliciter l'intervention d'un agent de sécurité si une situation lui paraît suspecte, par exemple après une alerte d'une caméra, d'un système d'alarme ou d'un voisin. L'application identifie alors les sociétés de sécurité disponibles à proximité, leur coût d'intervention, et permet d'organiser une patrouille sur place. L'utilisateur reçoit ensuite un rapport d'intervention. Ce modèle, une sorte d' «Uber de la sécurité» se distingue des offres classiques en permettant aux utilisateurs de combiner leurs propres équipements (caméras, alarme simple) avec des interventions ponctuelles.

A Soral, 10 abonnements ont été pris après la subvention de 50.-/an début 2025 (abo original à 99.-/an).

De nombreuses formules peuvent être envisagées, avec des packs avec installation de boîtiers à clés + caméras, possible collaboration intercommunale en mandatant une entreprise pour de la patrouille, qui permet également de faire baisser le coût des interventions individuelles en négociant avec eux, etc.

Monsieur Daniel BAROUCH reviendra vers la commission avec une offre de subvention à l'app pour les habitants (type Soral) et une offre pour un pack avec subvention boîte à clés. Entre temps, Delphine Bolle de Paoli organisera une séance avec les autres communes de la Champagne pour étudier la possibilité d'une collaboration.

Pour la commission sécurité, ORPC, pompiers  
Arnaud Cogne